

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

du Cégep de Baie-Comeau

Octobre 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 20 novembre 2014

Monsieur Claude Montigny
Directeur général
Cégep de Baie-Comeau
537, boulevard Blanche
Baie-Comeau (Québec) G5C 2B2

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 20 octobre 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Cégep de Baie-Comeau, qui a été adoptée le 25 février 2014 par son conseil d'administration.

Le Collège a apporté certaines modifications afin de préciser le contenu de la politique et de mieux refléter les pratiques actuelles du Collège en ce qui a trait à l'évaluation des apprentissages. Il a notamment révisé les sections de sa PIEA concernant les règles relatives à l'évaluation des apprentissages et celles sur la révision de note. L'annexe sur la procédure se rapportant à la fraude a également été revue.

La Commission juge que la Politique d'évaluation des apprentissages du Cégep de Baie-Comeau est toujours satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Linda Côté, directrice des études

Recherche et analyse : Claudia Pilote, agente de recherche